



COMMUNE DE DURRENBACH

Compte-rendu des délibérations

du Conseil Municipal du 26 mai 2021

Date de
convocation :
27 avril 2021

Nombre de
conseillers en
exercice : 15

Présents : 12

Procuration : 0

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance publique au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M. WEISS Damien, M. SIEDEL Dominique, M. DEUBEL Denis, Mme Sylvie DUTEY, Mme FABACHER Angélique, M. Thierry HEINRICH, M. HOH Christian, M. JEDELE Cyril, M. PFEIFFER Alain, M. Denis RICHTER, Mme SCHALL Nathalie et Mme VINCENT Anne

Absents excusés : Mme CORDON Laurence, Mme HAMMENTIEN Aurélie, Mme KLINGLER Catherine.

Secrétaire de séance : M. Cyril JEDELE

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 avril 2021

2021-39 : Avant-projet définitif (APD) Rue des Jardins

Pour : 12 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la Commande Publique

Vu l'état d'avancement des constructions dans la Rue des Jardins,

Vu la délibération 2016-58 du 25 mai 2016 relative à la « Réalisation d'une étude hydraulique dans la Rue des Jardins »,

Vu la délibération n°2019-36 du 22 mai 2019 confiant à la société BEREST la phase AVP pour la voirie de la Rue des Jardins,

Vu la délibération n°2020-47 prise en date du 2 septembre 2020, validant de manière définitive le projet de « réfection de la voirie » Rue des Jardins et autorisant le Maire à solliciter des subventions pour ce projet,

Vu la délibération n°2020-56 du 7 octobre 2020 relative à la validation de l'avant-projet pour la rue des jardins et finalisation de la mission de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n° 2021-04 du 17 février 2021 relative au plan de financement de la Rue des Jardins

Vu les plans de la voirie et de réseaux établis par la société BEREST

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE VALIDER les plans transmis par la société BEREST

D'AUTORISER M Le Maire à consulter les entreprises pour la réalisation des travaux conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique,

D'AUTORISER M Le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

2021-40 : Avant-projet définitif (APD) Parking 21 Rue Principale

Pour : 12 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération n° 2021-36 Choix du Bureau d'Etude pour le parking au 21 Rue Principale,

Vu les plans et le chiffrage établis par M Alain BRAESCH, Maître d'œuvre,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE VALIDER les plans transmis par M Alain BRAESCH

D'AUTORISER M Le Maire à consulter les entreprises pour la réalisation des travaux conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique,

D'AUTORISER M Le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

2021-41: Création d'un emploi d'adjoint technique non titulaire – Poste d'agent technique polyvalent

Pour : 12 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le surcroît saisonnier d'activité auquel il faudra faire face durant la période estivale et automnale au niveau de l'entretien des espaces verts,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

DE CREER un emploi d'agent technique polyvalent à temps complet, en qualité d'agent non titulaire, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021,

DE LUI CONFIER les attributions suivantes : entretien courant de la voirie, des bâtiments communaux et des espaces communaux,

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 378, indice majoré 348.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité (6 mois pendant une même période de 12 mois).

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce contrat.

DE PREVOIR la dépense au budget de la commune.

2021-42 : Reprises des locations des salles communales

Pour : 12 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017-97 du 6 décembre 2017 relatif aux tarifs du Relais de l'Amitié

Vu la délibération n° 2020-59 Location du Relais de l'Amitié et du Club House durant la COVID-19

Vu le Décret n°2021-606 du 18 mai 2021 instaurant le calendrier national du déconfinement

Vu le guide protocolaire du déconfinement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE REOUVRI les locations des salles communales conformément aux jauges suivantes :

- Du 19 mai au 08 juin 2021 : maximum 35 % de l'effectif autorisé soit :
 - Relais de l'amitié grande salle : 105 personnes maximum
 - Relais salle de la musique : 6
 - Relais ancienne Bibliothèque : 6

Relais salle au sous-sol : 6
Club House Foot : 24 personnes maximum
Club House AAPPMA : 31 personnes maximum

- Du 9 juin au 30 juin 2021
Relais de l'amitié grande salle : 195 personnes maximum
Relais salle de la musique : 12
Relais ancienne Bibliothèque : 12
Relais salle au sous-sol : 12
Club House Foot : 45 personnes maximum
Club House AAPPMA : 58 personnes maximum
- A partir du 30 juin 2021 :
100 % de l'effectif autorisé

DEMANDE à M Le Maire de joindre à la convention de location une annexe protocole sanitaire rappelant l'obligation pour les locataires de respecter les gestes barrières.

Adhésion au programme un arbre, une naissance

REPORTE

Les élus souhaitent que la Commission Nature continue son travail sur ce sujet avant de délibérer sur sa mise en œuvre ou non.

2021-43 : Assurance Responsabilité Tout Chantier et Dommages Ouvrages pour le chantier de construction au 21 Rue Principale

Pour : 12 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances notamment les articles L242-1 et suivants

Vu la délibération 2020-83 : Avant-projet définitif (APD) et échancier des travaux – Projet Espace commercial 21 Rue Principale

Vu la délibération n° 2021-38 : Attribution des lots pour la construction d'un nouvel espace commercial et associatif au 21 Rue Principale

Vu les demandes de devis adressées à Groupama, SAMCL et à la CIADE

Vu les propositions reçues de la part des compagnies d'assurance : SAMCL - 141 Avenue Salvador- Allende CS 20000 79031 NIORT - CIADE Courtage - 50 Rue du Prunier CS 60082 68027 COLMAR CEDEX.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE RETENIR la proposition présentée par la SMACL pour l'assurance Tout risque Chantier d'un montant de 1 586.68 € TTC et pour l'assurance Dommages Ouvrages d'un montant de 5 936.79 € TTC

D'AUTORISER M Le Maire à signer tout document administratif et comptable relatif aux assurances Tout risque chantier et Dommages ouvrages pour les travaux au 21 Rue Principale

DE PREVOIR ces dépenses au Budget Annexe 2021 du 21 Rue Principale.

DIVERS :

PROXI :

M Le Maire informe les élus que les représentant de la société Carrefour ont demandé à le rencontrer pour aborder la question de la gérance du Proxi dans le nouveau local commercial.

Elections départementales et Régionales

M Le Maire présente aux élus le tableau des assesseurs pour les deux tours des élections départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021

Le Maire,

Damien WEISS

Dominique SIEDEL	
Denis DEUBEL	
Sylvie DUTEY	
Angélique FABACHER	
Thierry HEINRICH	
Christian HOH	
Cyril JEDELE	
Alain PFEIFFER	
Denis RICHTER	
Nathalie SCHALL	
Anne VINCENT	